# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er JUIN 1878. 51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 1er JUIN 1878.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale maison double rue Dumaine Nos 248 et 250.

## La sécurité de la propriété.

Les hommes d'Etat qui ont rédigé la Constitution américaine ou les diverses Constitutions des Etats de l'Union, ont prévu bien des choses et établi des règles fort sages, mais ils ont manqué de prévision sur une matière cependant bien importante, celle de la transmission de la propriété.

Dans un pays où les origines de la propriété étaient si diverses, où les titres primordiaux étaient des concessions, souvent vagues et générales, faites aux colons par les couronnes d'Angleterre, de France ou d'Espagne, des cessions de territoires par des chefs indiens, des préemptions du domaine public, des ventes plus ou moins régulières faites par le gouvernement fédéral ou les gouvernements d'Etat, il devait forcément régner une grande incertitude sur la validité de ces titres primitifs, et cette incertitude devait devenir, tôt ou tard, la source de nombreux litiges.

Il est d'un haut intérêt pour une nation que la possession du sol soit soumise à des règles fixes qui garantissent les détenteurs contre tout trouble à raison de causes qu'ils n'ont pu raisonnablement connaître. Dans un ordre social bien établi, des titres légaux, en forme, appuyés d'une possession sans trouble pendant un certain laps d'années, doivent suffire pour garantir le possesseur contre des revendications fondées sur des faits d'une date trop reculée pour qu'il ait pu les connaître.

Le droit romain voulant remédier aux inconvénients de ces réclamations, avait sagement établi la règle de la prescription.

La prescription suppose que ceux qui ont négligé de faire valoir un droit sur un bien fourchu pendant dix, vingt, trente années, suivant les cas, et qui ont laissé s'opérer la transmission de ce bien sans intervenir, ont reconnu par cela même que leur droit n'était pas fondé ou ont renoncé à s'en prévaloir.

L'équité veut que les acquéreurs de bonne foi qui ont amélioré le bien, soient protégés contre des réclamations tardives, et l'intérêt de la société exige que la transmission des propriétés soit facilitée et garantie.

Aussi, la prescription a-t-elle été admise dans le droit moderne de la plupart des nations. Il n'en a pas été de même en Angleterre, paraît-il. Mais dans ce pays, le sol était devenu, après la dernière conquête, l'apanage de quelques grandes familles et il s'est établi un régime tout spécial destiné à maintenir intactes les domaines de l'aristocratie.

La prescription ne pouvant s'accorder avec l'inaliénabilité et l'insaisissabilité des fiefs seigneuriaux. Elle n'a donc pas été admise par le droit commun.

Les raisons qui ont pu faire repousser la prescription en Angleterre, ne devaient pas prévaloir dans cette république démocratique où la raison d'Etat prescrivait de favoriser le morcellement des terres à l'infini et où la tendance était de mobiliser la propriété par la forme donnée à l'hypothèque, celle des billets négociables sans endos. Aucun pays au monde n'avait plus besoin de la prescription que les Etats-Unis.

La Louisiane qui a gardé le Code civil français, a maintenu la prescription, et ce moyen eût pu être opposé avec succès aux réclamations de Mme Gaines; mais la Cour suprême des Etats-Unis a déclaré qu'elle ne reconnaissait pas un pareil moyen comme légitime, bien qu'il fût inscrit dans le Code de l'Etat, et elle a semblé le considérer comme contraire à la morale et au droit fondamental de propriété.

Imbus des principes du droit commun anglais, les juges qui se sont indignés contre la prescription, ont montré une étroitesse d'esprit vraiment extraordinaire.

Ils n'ont pas vu que ce respect poussé jusqu'au fétichisme du titre primitif d'une propriété, pouvait convenir à une société basée sur les privilèges accordés à une aristocratie terrienne, mais qu'il était contraire aux conditions d'une société démocratique basée sur le travail.

Comment! les descendants ou ayant droit d'un individu qui aura obtenu d'un roi de France, d'Angleterre ou d'Espagne, ou d'un gouvernement, ou d'un chef indien, un vaste domaine, un parchemin lui accordant la concession d'un vaste territoire comprenant des forêts ou des marécages, et qui aura garde ce parchemin sans le faire valoir ni en tirer parti, pourront venir réclamer ce territoire transformé en fermes, en habitations, en villages ou en villes aux ayant droit de ceux qui ayant trouvé ce territoire inoccupé, auront abattu et défriché les forêts, desséché les marécages, tracé des routes, bâti et construit des villes ou villages?

Ces terres auront changé vingt fois de mains. Les acquéreurs croyant avoir un bon titre, auront dépensé des capitaux en travaux utiles et productifs, auront payé les impôts, augmenté la richesse générale du pays, et ils devront être, un beau jour, dépossédés au profit du possesseur d'un parchemin découvert dans de vieux papiers et condamnés à rembourser les fruits perçus ou hypothétiques de leur bien.

C'est là une monstrueuse iniquité; c'est là une chose immorale, que la loi ne devrait pas consacrer.

Et, cependant, c'est ce qui est permis sous la législation américaine actuelle, car nous voyons, dans presque chaque Etat, se produire des réclamations embrassant la propriété de parties de grandes villes, quelquefois des comtés entiers, y est aussi que bien toutes élève la prétention d'être propriétaire d'une partie de St-Louis. Un autre réclamant demande modestement le tiers de la ville de New-York en vertu d'un titre remontant à 120 ou 150 ans. Il y a des centaines de cas semblables.

Les procès de madame Gaines durent depuis trente ou quarante ans et ils peuvent durer encore autant.

Il n'est peut-être pas de ville aux Etats-Unis dont les habitants ne soient exposés à des litiges mettant en question des titres remontant à une époque reculée et quelquefois antérieure à la création de cette république.

Les mécontentements d'un pareil régime légal sont apparents et il est grand temps d'y mettre un terme en introduisant dans la législation fédérale ou s'il le faut, dans la Constitution des Etats-Unis, la règle sage et salutaire de la prescription en faveur des possesseurs de bonne foi. C'est une sauvegarde nécessaire pour protéger la propriété contre des procès qui iront en se multipliant et qui constitueront un véritable danger social.

Le sénateur et les représentants de la Louisiane, qui sont versés dans la connaissance du droit civil, sont après à soutenir devant le Congrès la thèse que nous n'avons fait qu'indiquer, et ils rendraient un service signalé à toute l'Union en prenant l'initiative de la mesure que nous venons de préconiser.

### RIZ.

Notre ami, M. Edward Hickey, qui après avoir été planteur dans le Texas, vint s'établir dans la paroisse Ste-Marie, sur les bords du Tèche, qu'il abandonna bientôt pour aller explorer les terres de la Rivière Rouge, d'où il revint pour se fixer dans la paroisse Terrebonne où il paraît définitivement avoir planté son drapeau, a publié dans le *Democrat* du 1er mai dernier un article sur lequel il a appelé avec raison notre attention. Cet article concerne le riz et les terres qui conviennent à la production de ce grain précieux. Etabli sur les bords de l'Atchafalaya entre la baie de Berwick et la mer, M. Hickey est admirablement placé pour juger de l'avenir de la culture du riz, attendu que la nature du sol, au sud de Houma, entre le bayou Salé et le bayou Black, zône avoisinant la sienne, est on ne peut plus favorable aux planteurs qui veulent faire des rizieres. Ces terres, à ce qu'il paraît peuvent être arrosées en tout temps et sont d'une fertilité extraordinaire. Ni celles du Nil ni celles de la Caroline du Sud ne peuvent leur être comparées, et le climat y est d'une salubrité parfaite. Dans ce pays les fièvres de marais y sont inconnues et le travail y est facile.

Dans une autre partie de son article, M. Hickey parle du prix courant du riz sur le marché, et prouve par des chiffres que le prix loin de baisser augmente avec la production, par la raison bien simple que la consommation s'étend dans une proportion plus forte que la production. Il dit qu'avec le travail libre et la protection dont jouissent les planteurs des Etats-Unis le prix de cette céréale a baissé de cent pour cent. Voilà qui est fort encourageant. M. Hickey ne veut pas le moins du monde détourner les planteurs de la culture de la canne à sucre, mais il dit que pour la région dont il s'occupe, située sur les deux rives de l'Atchafalaya, dans les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, sol d'alluvion sujet aux marees, les rizieres y sont naturelles et offriront toujours de grands bénéfices à ceux qui voudront les exploiter. L'article du reste est fort instructif et mérite d'être lu.

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., rue Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 11 mai.

La Società Italiana del Tiro al Bersaglio commemorera Domenica 2 Giugno la festa dello Statuto giorno che ricorda l'epoca memorabile dell'Indipendenza Italiana. La festa verrà inaiata con una splendida parata militare dei Bersaglieri detto corpo per ovvera le principali vie di questa città ed una refezione sarà data al suo quartiere generale in seguito alla parata.

**Vins, liqueurs et comestibles.** — MM. Schmidt & Ziegler Nos 49, 51, 53 et 55 rue Peters, ont à vendre un grand choix de vins rouges et blancs, en barriques et en caisses, sur lesquels nous appelons l'attention du commerce de la ville et de la campagne. Leurs prix sont très modérés. Ils ont aussi un stock considérable de sardines sans arêtes d'huile de vermouth, de vins d'Espagne d'eaux de vie de liqueurs fines etc. Voir l'annonce.

**Hotel de l'Europe.** — M. Boulo vient de restaurer de fond en comble l'excellent hôtel qu'il tient à Biloxi. La cuisine y est excellente et la cave bien fournie. Nous recommandons l'Hôtel de l'Europe aux excursionnistes. Voir l'annonce.

Achetez vos chapeaux brésiliens à $1.75 chez C. Lazard & Co., 213, 215 et 217 Vieille Levée.

Une vie douce
Pour être votre lot
Mais avec un billet de $10
Vous pouvez gagner
$100,000
Dans le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane
Gros lot
$100,000.

Le chemin de Jackson et ses correspondances pour la grande route à rails d'acier jusqu'à New-York. Un seul changement de wagon par cette ligne.

L'INDUSTRIE TEXTILE ET LES TARIFS EN FRANCE. — La commission de la Chambre, chargée d'une enquête sur le tarif général des douanes, a entendu, hier matin, les délégués de Rouen. M. Petit, délégué du comité industriel de Normandie, et M. Octave Fauquet, ont déposé en leur nom.

M. Petit représente cinq départements. Il est délégué par le syndicat.

La Chambre de commerce de Rouen admet les mêmes conclusions que celles qui ont été développées, mais elle les soumettra ultérieurement à la commission. Le syndicat a préparé un tableau qui contient vingt-cinq lignes; la Chambre de commerce ne s'occupe que de sept lignes.

M. Petit présente les réponses aux questionnaires de la commission. Il demande le relèvement des tarifs. Il ne demande pas la suppression de la surtaxe d'entrepôt et la statistique, sur ce point, à cause de la marine marchand. A la question: "Etes-vous partisan des traités de commerce?" il répond: "Nous sommes hostiles aux traités de commerce. Nous demandons un tarif général appliqué à tous les pays qui nous accorderaient chez eux le traitement de la nation la plus favorisée ou qui frapperaient nos produits de plus de 20 0/0."

Le déposant a souffert que les industries textiles exportent moins, aujourd'hui, qu'en 1859, avant ces traités, et que l'écart en faveur de nos exportations, qui était de 600,000,000 fr. en 1859, s'est transformé, aujourd'hui, en un écart de plus de 270,000,000 fr. en faveur des importations.

Le déposant cite des chiffres officiels, desquels il résulte qu'on exporte moins de vins, aujourd'hui, qu'avant les traités; pour l'agriculture, le résultat est le même. Le déposant cite des chiffres à l'appui de cette assertion.

En résumé, il demande qu'il ne soit plus fait de traité de commerce, la France devant conserver sa liberté d'action. Le tarif présent est le tarif minimum, qui permettra à l'industrie de marcher sans prospérer.

Il demande que l'on ne puisse modifier les tarifs généraux sans une enquête générale préalable. Il repousse la clause de la nation la plus favorisée, et l'admission temporaire.

M. Tirard demande à M. Petit, s'il ne craint pas, en cas de refus, de provoquer des représailles de la part des pays étrangers.

M. Petit répond que l'absence de traités de commerce ne préjudicera pas à l'industrie et au commerce français, et qu'elle ne le privera d'aucun débouché.

M. Courant, un des délégués, soutient qu'avec des tarifs généraux plus élevés qu'en 1860, le pays serait très prospère qu'avec des tarifs conventionnels.

M. Octave Fauquet, filateur de coton, parle spécialement du No 28. Il expose la situation de la filature de coton en France, en Angleterre et en Amérique. Il s'attache à prouver que cette industrie disparaîtrait en France, si on ne relevait pas les tarifs actuels.

La commission renvoie à lundi la suite des dispositions des délégués de la Normandie.

Elle entendra, ensuite: 1 les délégués de l'Est;—2 ceux de la Somme;—3 ceux du Nord.

Si vous voulez des billets d'excursion à bas prix pour les localités les plus agréables, les plus fraîches et les plus salubres aux Etats-Unis, demandez-les à partir du 1er juin au bureau de la Grande Route de Jackson.

— Le prince de Galles n'est pas seulement un coquetterie avec M. Gambetta. On raconte qu'il y a quelques jours il a prononcé chez la princesse Mathilde des paroles qui ont été fort agréables au parti bonapartiste.

— Un incendie a détruit, cette nuit, la filature Harmel, à Boulricourt, près Charleville. — Le dommage est évalué à un million de francs environ.

LOIS SUR LES TAXES ET ASSESSEMENTS. — Nous appelons l'attention des contribuables sur les lois No 8 et No 9, publiées la première dans notre numéro d'hier, la seconde dans celui d'aujourd'hui. La loi No 8 est la loi de revenu, proscrivant la levée d'une taxe d'Etat de treize mills, indiquant les propriétés imposables et les propriétés exemptes de taxes. La loi No 9 est relative à l'assessement des propriétés et à la perception de taxes. Nous engageons tous les contribuables à garder le texte de ces deux lois pour le consulter à l'occasion.

## LE ROLE DE LA FRANCE DANS LA QUESTION D'ORIENT.

Les déclarations de M. Waddington, ministre des affaires étrangères ont donné lieu aux appréciations suivantes:

Voici ce que dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*:

"Les déclarations faites par M. Waddington au sujet de la politique extérieure de la France obtiennent l'assentiment unanime de l'opinion publique dans le pays tout entier. Le dépit secret que les journaux réactionnaires et ultramontaine ressentent du nouvel accroissement de crédit moral que la République puise dans les paroles du ministre, n'engage personne qu'eux-mêmes. Il n'est pas un Français de bon sens, à quelque opinion politique qu'il appartienne, qui voudrait voir la politique extérieure s'engager dans une voie différente de celle que M. Waddington a indiquée dans son exposé, étant donné que le langage du ministre a été sincère."

D'autre part, nous lisons dans le *Fremdenblatt*, de Vienne:

"Il est consolant de voir que la première occasion qu'a saisie le ministre actuel des affaires étrangères pour s'exprimer en séance publique de la Chambre sur le rôle de la France dans la question du Congrès n'a servi qu'à confirmer la confiance qu'on avait dans les intentions du gouvernement français. On sait que le duc Decazes, tout en prenant un soin constant de ne pas provoquer des complications préjudiciables, a travaillé avec plus de persistance que de succès à préparer une alliance pour l'avenir avec la Russie, comme une condition indispensable d'une guerre de revanche future contre l'Allemagne. C'est une politique qu'il a su conduire non sans habileté, et qui répondait mieux aux passions qu'à la raison des Français. Elle lui a permis de conserver son poste successivement dans plusieurs cabinets. La politique qui a pris le dessus aujourd'hui à Paris est une politique dont le but dernier n'est pas de chercher à tout prix des alliances pour une guerre, mais plutôt de fortifier la France dans la paix et par la paix; elle part en effet de ce principe juste que le fort seul peut trouver des alliés sûrs où et quand il en a besoin.

M. Waddington, en répondant à l'interpellation par laquelle les bonapartistes, qui sont maintenant en plein déclin, ont voulu lui tendre un piège, a fait une déclaration qui produira une haute satisfaction dans toute l'Europe. Il a regretté de ne pouvoir, comme d'autres ministres dans d'autres pays, communiquer tous les documents relatifs au Congrès, et il a reconnu pour la France le rôle d'un témoin désintéressé et d'un conseiller amical. Puis il a déclaré que la France n'avait d'autres engagements que ceux qui résultent de la signature qu'elle a apposée sur les traités existants. Par cette déclaration, la France rentre de nouveau, comme puissance constituante, dans le concert européen, et, sans intervenir directement dans ce qui ne lui honneur et son intérêt ne seront pas lésés, elle peut compter à côté des puissances qui, comme elle, se sont engagées par les traités signés.... La France républicaine renonce aux espérances de revanche que lui inspiraient les tentatives d'une alliance contre nature avec la Russie; elle se réjouit des bonnes relations qu'elle entretient avec toutes les puissances sans exception; elle se place sur le terrain des traités. Par cette politique, elle a choisi une voie qui conduit à son propre bien et à la paix de l'Europe."

On sait que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et le *Fremdenblatt* sont, par excellence, les deux journaux officieux de Berlin et de Vienne. Ainsi la politique du gouvernement français telle que M. Waddington vient de la définir, obtient la pleine approbation des deux principales puissances neutres.

Le *Nord*, organe russe, paraît très mécontent des déclarations du ministre français. "De quelle manière, dit-il, M. Waddington entend-il réaliser ce programme de paix"..... "Est-ce par le système du maintien d'oppression cruelle qui a trouvé sa dernière sanction diplomatique dans les traités de 1856 et de 1871?"

Nous lisons dans l'*Allgemeine Zeitung* (*Gazette d'Augsbourg*):

C'est au *Journal des Débats* que revient, dans les affaires d'Orient, l'honneur d'une intervention française, conçue dans le sens des puissances occidentales. Le cabinet de Londres fait attendre encore au prince Gortchakoff, et pour des motifs faciles à comprendre, la réponse à la question de savoir quelle solution l'Angleterre voudrait substituer au traité de San-Stefano.

On sait que le *Journal des Débats* a répondu à cette question en publiant un programme détaillé, le premier qui ait paru dans la presse européenne. La solution qu'indique le *Journal des Débats* a fait l'objet d'un examen attentif à Vienne, à Berlin, à Londres, à Rome, à Saint-Pétersbourg et à Bruxelles. Tôt ou tard ce programme obtiendra plus ou moins l'approbation de l'Europe. Bien que les ministères des affaires étrangères soient entièrement étranger aux articles indépendants, on ne saurait, il est pourtant que de l'intervention purement intellectuelle et morale de la presse française sortit une participation assez appréciable de la politique neutre de la France dans la correction par l'Europe du traité de San-Stefano.

Il est sûr heureux
De passer
Que
Pour $10
Vous pouvez gagner
$100,000
Dans le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Le 11 juin
$100,000.

On fait foule chez C. Lazard & Co., pour les chapeaux brésiliens à $1,75. Venez les voir.

Bulletin météorologique.
Vendredi, 31 mai, 11. 45 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta, Ga | 87 | Memphis, Tenn | 80 |
| Corsicana, Tex | 85 | Mobile, Ala | 87 |
| Cairo, Ill | 80 | Montgomery, Ala | 87 |
| Cincinnati, O | 75 | Nashville, Tenn | 80 |
| Davenport, Iowa | 68 | New Orleans, La | 87 |
| Dubuque, Iowa | 70 | Omaha, Neb | 71 |
| Galveston, Texas | 87 | Pittsburgh, Pa | 76 |
| Indianola | 87 | Savannah, Ga | 88 |
| Keokuk, Iowa | 73 | Shreveport, La | 80 |
| Key West, Fla | 87 | St Louis, Mo | 73 |
| La Crosse, Wi | 76 | St Paul, Minn | 65 |
| Leavenworth, Ks | 78 | Vicksburg, Miss | 92 |
| Louisville, Ky | 75 | Yankton, D. T | |

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta | 5.06 | Nashville, Tenn | 5.10 |
| Cairo, Ill | 29.05 | New Orleans* | 3.10 |
| Cincinnati, O | 13.10 | Omaha, Neb | 14.08 |
| Davenport, I | 1.11 | Pittsburgh, Pa | 3.05 |
| Keokuk, Iowa | 5.03 | Shreveport, La | 21.00 |
| La Crosse, Wis | 1.11 | St Louis, Mo | 23.01 |
| Leavenworth, K | 16.01 | St Paul, Minn | 4.01 |
| Louisville, Ky | 7.04 | Vicksburg, Miss | 38.00 |
| Memphis, Tenn | 24.08 | Yankton | |

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

W. U. SIMONS
Sergeant Signal Service, U. S. A.

22. — Une ancienne médicamenteuse. — Il est manifestement absurde de demander pour un remède stimulant, des propriétés toniques et altératives. C'est cependant ce qui est fait tous les jours par les marchands d'opium trompés à bas marché, et qui ne pour les amener à une agréable et sûre, mais seul le bon Quinquina est de la nature et la plus utile. Le succès transcendant des "Bitters" du Docteur Wauch Hooper, le tonique altératif capital des Etats-Unis, a induit beaucoup de charlatans à essayer de contrefaire ce remède extraordinaire, mais ils n'ont jamais pu réussir dans une large mesure et en beaucoup de cas ils se sont causé à eux mêmes beaucoup d'ennuis et de tribulations, ayant été poursuivis nouvelles pour contrefaçon et fraude. Les vrais "Bitters" ont, certainement une base de spiritueux, mais ils sont par-dessus tout un remède, dont les leurs ingrédients botaniques passent pour avoir tant de puissance pour arrêter les fièvres et la fièvre, guérir la dyspepsie, les maladies de foie, la constipation, et beaucoup d'autres désordres.

MERES, MERES, MERES

Ne manquez pas de vous procurer le rafraîchissant et inoffensif "Mrs Winslow's Soothing Syrup" pour enfants les maladies accompagnant la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit la douleur, régle l'estomac, et en résultant le sommeil l'enfant, assure le repos à la mère.

3 prix.

Chapeaux brésiliens marron et noir à $1.75 chez C. Lazard & Co., 213, 215 et 217 Vieille Levée.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**Nouvelle-Orléans**, 1er juin. — Temps: Température à peu près stationnaire, vents du Sud-Est et du Sud-Ouest, temps clair et partiellement couvert.

Température, 31 Mai 1878.

| Thermomètre de C. Duhamel, Opticien. | Fahrenheit. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 h. du matin | 74 | 23 |
| Midi | 88 | 31 |
| 3 P. M. | 90 | 32 |
| 6 P. M. | 86 | 30 |

**Départs**—Passagers partis par la ligne favorite de Mobile:

Mlle Halleck, New York; J M Mc Pherron et femme, Montgomery; W W Dean, Nashville; P Hart, New York; T S Serrill, Philadelphie; Mme de Montluzin et famille, Europe via New York; E F Hoppe, St Louis; W C Thompson, Norfolk, Vie; Mme M J Robinson, Chicago; Ed Morel, Paris via New York; Geo D Kenner, Nashville; Mme Jno Glynn, Jr., Paris via New York; E S Rosen, N. York; Henry Denegre, Nashville; Richard Dieger, Europe via New York; Mme L H Michel, Paris via New York; Mme W S Baldwin, New York; Dr E J Dugas, Europe via New York; A Dafargue Europe via New York; J H Hash, New York; J L Hans et famille, Europe via N. York; August Da Ponte, Europe via N. York; Col Jno Glynn Jr., New York; H X Sheldon, Cincinnati; Mme Keney, New York, Mme Henry Gillum, Cleveland, O.

**Belle statuite.** — Ces mots rappellent la fête que la Société Italienne "Del Tiro al Bersaglio" célèbre chaque année et qui sera célébrée de nouveau demain, dimanche, 2 juin. Cette date représente une époque mémorable pour les Italiens; c'est pour eux le souvenir ravivé de leur indépendance, et la société "Del Tiro al Bersaglio" a toujours eu à cœur de commémorer avec éclat cette grande phase de leur histoire. La brillante compagnie des Bersaglieri paradera dans les principales rues de la ville et se rendra ensuite dans ses quartiers où la journée se terminera par une collation.

**Grande fête militaire.** — La compagnie des Francs-Tireurs d'Orléans doit donner demain, dimanche, au Jardin Magnolia, une grande fête militaire avec tir à la cible pour dames et messieurs. Le prix du billet est de 50 cents, lunch compris.

**Vente du chemin de Donaldsonville.** — Hier matin, vers les 11 heures la division ouest du chemin de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas a été vendue à L. H. Terry, représentant le comité d'achat des porteurs de bons de premier hypothèque, MM. Jos. Seligman, D. Morgan, Henry Morgan, George Bliss et Harrison Durkee. Les ventes a eu lieu à l'entrée de la Douane, par le ministère du marshal des Etats-Unis, Wartous. Il n'y a pas eu de concours, et l'offre de M. Terry $350,000 a été acceptée.

Il n'a pas été question de la vente du droit de passage entre Morgan City et Vermillionville, attendu que cette affaire, par consentement mutuel devant la Cour des Etats-Unis, doit être réglée incessamment par des experts.

**Verdict pour la ville.** — Après 12 heures de délibération, le jury dans l'affaire de G. W. Bates en faveur contre la ville, à la Troisième Cour de District, a rendu un verdict pour la corporation. On réclamait $25,000 de dommages pour la perte d'une petite fille, Margaret Bates, âgée de six ans, qui était tombée dans le fleuve par un trou du wharf devant le débarcadère de la ligne Star et qui s'était noyée. Margaret s'était noyée lors des tentatives d'un jeune homme, qui était accompagné d'un jeune garçon, pour sauver son père qui était à bord d'un remorqueur. Ils s'étaient assis sur un bac carré, dans un endroit fréquenté et à l'approche du bateau, la petite fille a glissé et a été emportée par le courant. Le père a été sauvé par un jeune homme qui a été décoré de la médaille de sauvetage. Le jeune garçon qui était avec le père a été interrogé devant le Grand Jury, mais il a été renvoyé sans être mis en accusation.

**Sommeil inopportun.** — Quand on voyage et qu'on a de l'argent dans sa poche il ne faut pas s'endormir partout. Charles Darcey, couleur, est à la station du port, sous une accusation de vol. Il a été arrêté devant la rue du Canal sur la plainte de Henry McMullan à qui il aurait dérobé $145. McMullan, qui est homme de couleur également, dit qu'il revenait de la ville pour le steamer Natchez, quand s'étant endormi il a été dépouillé de sa bourse. Ayant soupçonné Darcey d'avoir commis cette soustraction, il l'a fait arrêter mais on n'a trouvé sur lui que $15.

**Le recorder frappé mandé à la barre.** — Le recorder S. J. N. Smith contre qui le Grand Jury a trouvé matière à poursuivre pour suppression dans l'exercice de sa place, qu'on avait dû mettre sous caution de $500 les 25 juin dernier a été traduit devant la Cour Criminelle vendredi matin, et a déclaré qu'il n'était pas coupable. Il a été mis sous la même caution et c'est M. John G. Flemming qui l'a signée.

**Acide carbolique.** — Cet acide non seulement empêche mais encore brûle, témoin le fait suivant: jeudi soir un jeune garçon de couleur, nommé Augustin Legras, âgé de huit ans, demeurant rue Dauphine No 71, a été sérieusement brûlé au visage dans les rues Dauphine et Claiborne par l'une des charrettes d'arrosement du Bureau de Santé.

**L'agent d'Agoti.** — Dans l'affaire d'*habeas corpus* d'Agoti, toutes les parties qui y sont intéressées ont consenti à la soumettre à la Cour Suprême, afin d'obtenir une décision aussi vite que possible. Une copie doit avoir été déposée hier par M. Luxenberg, avocat du shérif criminel Houston.

**Les offres pour les actions des Waterworks.** — Les commissaires de la dette consolidée ont accepté toutes les offres pour le capital social des waterworks, à l'exception d'une offre de $23,000. Les actions sont émises aussi vite que les certificats de dette sont déposés.

**Experts.** — Le maire a nommé M. George Soulé et le Dr Armand Mercier experts pour examiner le plan sur parchemin du morceau de terre dit de Blaise, et rapporter jusqu'à quel point ce plan a été altéré depuis que le gouvernement a été détaché des mains du propriétaire.

**Renvoyé devant la Cour Criminelle**—Johnson, ce chasseur d'épaves, qui avait jeté une pierre à la tête de Duprè ou Dupuy, nous ne savons au juste, coup à la suite duquel ce malheureux laitier est mort le lendemain, a été renvoyé devant la Cour Criminelle Supérieure, sans privilège de caution.

**Brave dame.** — Une ménagère malheureuse de vol a été hier de grand matin chez Mme Satten, No 10, rue Roman. Les voleurs avaient empoisonné le chien de la cour, afin de pouvoir entrer sans difficulté dans la maison. Mais Mme Satten, qui ne dormait pas, les ayant entendus, a tiré sur eux deux coups de pistolet qui les ont fait fuir plus vite que le pas.

**Faits divers.** — Vers une heure et demie, hier après-midi, une altercation s'est élevée au coin de la rue Fleurieu et Félicité, entre John McGlynn et Thomas Coog, altercation à la suite de laquelle le premier a fait feu sur le second sans résultat. Les agents de police Simone et Shide, du 6me precinct, sont intervenus et se sont mis à la poursuite de McCallum. Celui-ci en l'entendant a déchargé son pistolet sur les officiers et en a blessé un légèrement. Finalement, il a été arrêté par l'officier Barns et incarcéré à la station du deuxième precinct. McCallum et Cook sont beaux-frères.

**Présentation d'une médaille.** — Les membres de la compagnie A du régiment d'artillerie de campagne de la Louisiane ont improvisé hier soir, immédiatement après leur exercice à l'arsenal, Mechanics Institute, une cérémonie qui n'a pas manqué de vivement impressionner tous ceux qui y assistaient. Le premier lieutenant, M. J. Numa Augustin, a été l'objet de la part de ses soldats d'une délicate attention.

Il a reçu, comme témoignage de leur estime et de leur admiration, une magnifique médaille en or. Le capitaine Louis Bouny, s'avançant d'un pas vers le membre de la compagnie a présenté la médaille au digne lieutenant et a prononcé quelques paroles bien dites et bien senties. M. Augustin n'a pu dissimuler son émotion en remerciant ses amis. M. Augustin est un officier sûr, et le présent qui lui a été fait hier, est la juste récompense de ses efforts constants pour maintenir la discipline de la compagnie.

—Un feu a éclaté à dix heures et demie, hier matin, dans une maison de résidence située au coin de la Rivière Verrette et la rue Lapeyrouse, et appartenant à M. Honoré Caublanc. La bâtisse a été entièrement consumée. La perte s'élève à $2500 et n'est pas couverte par une assurance.

—Un feu de cheminée a été découvert hier soir, à neuf heures et demie, dans la brasserie de P. Seulé, coin des rues Levée et Port, et a été éteint avant qu'il cause des dégâts sérieux.

**Un club du 5me ward.** — L'union démocratique du 5me ward, dont plusieurs membres faisaient le noyau du "Club démocrate de l'Union du 5me ward", avec les officiers suivants:

Président: Elie F. La Villebeuvre.
1er Vice-Président: André Roman.
2d " Dr Bayon.
Secrétaire: H. Darcy.
Trésorier: Michel Bellecor.

Il a été nommé une commission de conférence de cinq membres, composé de MM. Ch. De Lassus, Vor Demouruelle, F. D. Chrétien, Belmont Sarrat, Amilcar Roux, Senior.

Il y avait 130 électeurs présents à la réunion.

L'organisation de ce club est d'un bon augure pour le 5me ward.

**5e Ward.** — Un grand meeting des votants du 5e ward a eu lieu hier soir au coin des rues Robertson et St-Louis dans le but d'organiser un club pour la campagne prochaine, sous le nom de club des "Gannon Guards". 150 hommes ont signé le rôle et élu les officiers dont les noms suivent:

John Lowery, président,
Wm H. Buckley, 1er vice-président,
Peter Gallogher, 2d vice-président,
Thomas Norton, secrétaire,
John Muldoon, trésorier,
Pat Gannon, grand marshal,
Jas. Lyons, sergent d'armes,
Mr H. J. Rivet a été endossé pour président du club central.

**4e Ward.** — Les votants de la partie centrale du 4e ward se sont réunis dans la salle Capman et ont organisé le club des "Claiborne Guards." 200 hommes au moins ont signé le rôle et les membres suivants ont été élus officiers:

T. J. Ford, président,
H. C. Fircke, 1er vice-président,
O. Fredericks, 2d vice-président,
Angelmire, secrétaire,
W. H. Bailey, trésorier,
Gus. Mathieu, grand marshal,
Wm. Smith, sergent d'armes.

Comité de conférence: V. Manherret, A. Droge, Wm. H. Murphy.

Une résolution endossant T. J. Ford, président du club central a été adoptée.

Pesez je
Avez un
Billet de $10
Et gagnez
$100,000
Pesez le
Avez un
Billet de $10
Et gagnez
$100,000

Derniers genres chapeaux brésiliens à $1.75 chez C. Lazard & Co., 213, 215 et 217 Vieille Levée.

—2—

**Une vérité indéniable.** — Vous mérites de souffrir et si vous souffrez encore après avoir essayé de tout et beaucoup de remèdes sans succès, c'est entièrement votre propre faute, car il y a un remède pour vous—votre propre intérêt le commande qu'il a fait des milliers de guérisons. Le sens commun vous montrera bientôt que le Tricos de August Flower vous guérira de la maladie de foie ou de la dyspepsie et de toutes leurs misérables effets, tels que le mal de tête, les palpitations du cœur, les nervures de l'estomac, les constipations des bourdons de tête, de la prostration nerveuse, de la mélancolie, etc. Le Tricos de August Flower se vend maintenant dans toutes les villes du monde civilisé qui a fait des milliers de guérisons. Vous pouvez le lire vous-même. A VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de quincaillerie de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gas et de machines à vapeur, fournisseur de cuisine, et pompes.
30 ..... rue Baronne ..... 30
Entre les rues Poydras et Perdido.
1er mai—1m NILE-ORLEANS, LYE.

JUNIUS HART & Co.,
PIANOS, MUSIQUE
ET
INSTRUMENTS DE MUSIQUE,
101 ..... RUE DU CANAL ..... 101
12 mai—1m NILE-ORLEANS.

AVIS AUX LAITIERS.
Son de Riz, choix,
A $10 LA TONNE.
S'adresser
Au Moulin à Riz de Thompson,
Rue Tupper, Nos. 52 et 54,
(Près Bienville.)
SIEWERD & THOMPSON.

AVIS
Un homme ayant [illegible] de bonne conduite, d'une propriété [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.—La vente des bouteilles pour le Peique Nique qui doit avoir lieu le lundi 3 Juin prochain aura lieu au Fair Grounds le MARDI 4 du courant, à 3 heures du soir.

Conditions de la vente

Pour ordre du Président. J. SCHWEITZER,
L. SIMON, Secrétaire. 1er juin—3t

VINS ! VINS !
100 barriques CHATEAU DILLON, [illegible]
[illegible] Bordeaux, Gaillac, [illegible]
[illegible] CHATEAU DILLON, TALBOT, TERRETEBET, MARGAUX, 36 Rue Bienville, 36 Julien.

Sardines sans arêtes Huile vierge Vermouth, Porto, Sherry, Eaux de vie, Brandis vieux &c, &c.

A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER.
1juin—2t 49, 51, 53, 55 rue Peters.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO [illegible] en général qu'il a disposé ses salons de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps dans lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. 1 juin—3m

Prêteurs Compagnie Canadienne des Opérations—Association.—Les actionnaires sont informés que le Conseil a nommé les directeurs de la même.

DOMINGO prochain, à les deux en points en la salle de Commerce, rue de Carondelet.

Pour ordre du Président.
J. P. Sargent le MIGUEL PINEDA.
31 mai—3t

Sc. Bernard Steam Engine Fire Company No. 1.—ASSEMBLEE REGULIERE mensuelle et trimestrielle, LUNDI, 3 juin 1878, à 7 heures et demie précises du soir, à la Salle du Club St. Bernard.

Paiement d'arrérages.

Par ordre de
WM. LE MORNIER, Président.
Secrétaire. 31mai—3t

Charbon Attention! Charbon.

COAL Le Mc Donald arrive avec les dernières chaloupes de CHARBON PITTSBURG de la mines.

C'EST LA DERNIERE CHARGE.

Tous les consommateurs—particulièrement les planteurs de la côte, au-dessus de la Nile-Orléans—feraient bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte de se procurer du charbon aux bons points.

A. LAMBERT & CO.
Au No 24½ de la rue Carondelet,
30 mai—6t Nile-Orléans.

BILLETS DE SAISON.
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Mobile.

DES billets bons